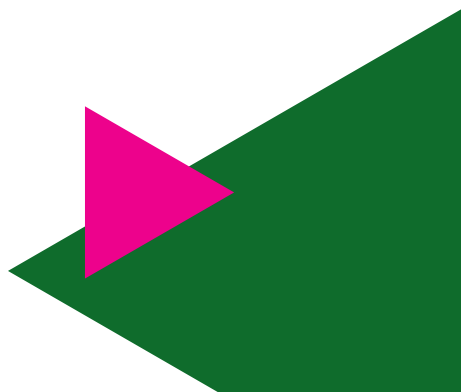


**2019
2020**



**Rapport
d'orientation**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE



2019 / 2020

Introduction

Avec la présentation du rapport d'activité, vous avez pu prendre connaissance de tout le travail encore accompli, cette année, par l'Adapei 35 et des diverses évolutions auxquelles est confronté le secteur médico-social.

Notre CPOM, le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens, s'achèvera en décembre. La fin d'un CPOM induit la réécriture du suivant, pour les années 2020/24 ainsi la fonction gestionnaire de notre association sera-t-elle mobilisée sur ce travail de mise en cohérence des objectifs et des moyens permettant de les atteindre. Mais comment sont fixés les objectifs ?

Qui les détermine ? la réalité des droits effectifs ou non des personnes en situation de handicap, des droits qui sont délivrés après l'examen et l'étude de leurs besoins et de leurs attentes ou un dogmatisme ambiant qui, à coup de chiffres et de pourcentages, décrète que le milieu dit « ordinaire » aura, comme par miracle, la réponse à tout. « Il suffit de »... Le recours au droit commun, autre formule pour définir l'inclusion, ne peut pas être qu'une acceptation avec bienveillance et tolérance des personnes en situation de handicap, se résumant à un acte caritatif. Si notre secteur doit évoluer, cela ne se pourra qu'avec l'évolution et la transformation des organisations de nombre de services de notre société.

La loi de 2005 avait pourtant bien posé les conditions d'une transformation de la société pour favoriser l'égalité des chances et la participation sociale. On s'est empressé de la détricoter, rappelez-vous, sur l'accessibilité universelle avec le report dans le temps des obligations des services, commerces et autres.

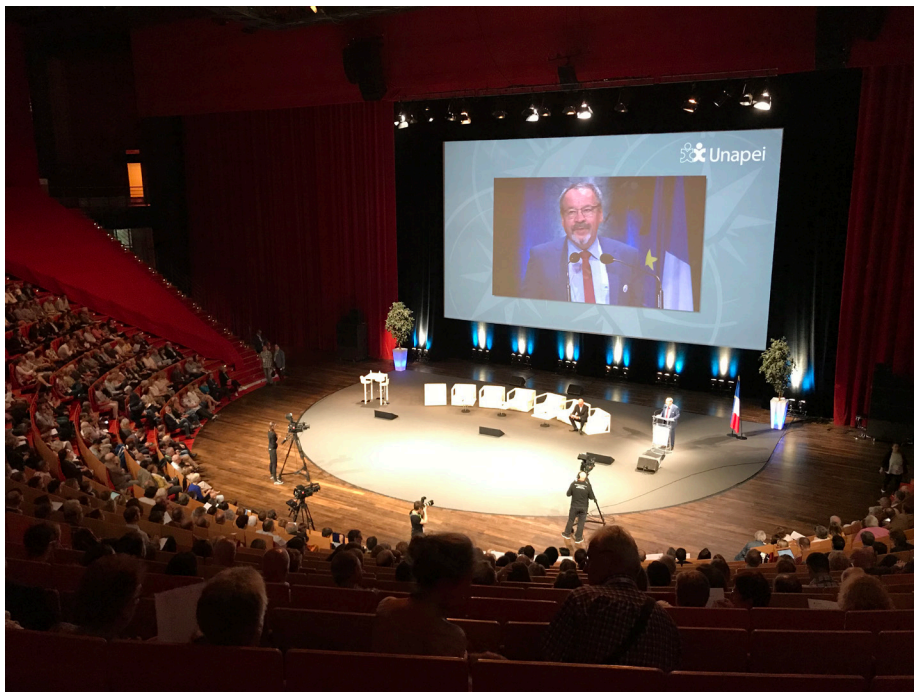
Nous rappellerons une évidence, les parents d'enfants handicapés n'ont jamais rêvé d'exclusion, ils n'ont pas rêvé non plus d'inclusion puisqu'ils ignoraient que vouloir une vie comme tout le monde, avec des droits, des lieux, de l'éducation, du travail et des loisirs était un concept qui s'appellerait, un jour, démarche inclusive.

Après une année de remise en cause de notre action, voire de critique sévère sur nos pratiques, les militants que nous sommes restent persuadés, comme depuis l'origine du mouvement, de la nécessité d'une société plus accueillante, plus solidaire et inclusive. Nous y travaillons depuis plus de 60 ans. Mais nous n'en faisons pas qu'un enjeu économique, mais plutôt un enjeu sociétal sur l'autel du bien vivre ensemble.

Les ESMS, Établissements et Services Médico-Sociaux, tant décriés, sont des lieux de vie, d'hébergement avant tout, des habitats adaptés aux personnes qui présentent une dépendance dans les actes de la vie quotidienne. Comme les habitats regroupés ou accompagnés seront, également, des lieux de vie possibles à condition d'y recevoir la bonne réponse en fonction de ses besoins.

Nos murs n'enferment pas plus que les murs de votre maison ne vous enferment. Vous en avez la clé. Les personnes accueillies l'ont également. Leur clé, c'est l'accompagnement humain dont elles bénéficient leur permettant d'aller et venir et de profiter de ce que la société propose à tous.

2019 / 2020



Visuel : Congrès Unapei, Lyon, 2019

Dans son discours d'ouverture du 59^e Congrès à Lyon, le Président de l'Unapei, Luc Gateau, dénonce une politique du handicap déconnectée des réalités des personnes en situation de handicap que les associations accompagnent au quotidien. Il s'adresse au mouvement pour appeler les associations de l'Unapei à défendre leur vision commune de la transition inclusive et à se rassembler pour refuser une inclusion au rabais. L'Unapei déplore « une vision simpliste et réductrice de l'inclusion, dénuée de propositions concrètes pour les personnes les plus vulnérables. L'inclusion est un projet de société, avec la reconnaissance de la place de chacun, car chacun doit choisir sa voie et vivre sa vie ! »

Nous nous inscrivons totalement dans les 3 orientations de notre mouvement national en les déclinant à l'échelon départemental.

L'inscription de l'Adapei 35 dans les 3 orientations du mouvement national

1. ACCOMPAGNER CHAQUE PERSONNE HANDICAPÉE À ÊTRE ACTRICE DE SA VIE

1.1 GARANTIR LA MISE À DISPOSITION DES OUTILS

En 2019-2020, notre association, l'Adapei 35 va poursuivre ses actions pour développer l'autodétermination, à la fois au sein du réseau et à l'extérieur. Fort de nos actions menées ces dernières années, il faut poursuivre, et communiquer largement.

Cette poursuite de la démarche ne doit pas oublier d'intégrer les nouvelles démarches numériques, ainsi que les avancées comme le droit de vote qui ne peuvent être effectives que si la communication en FALC est une réalité.

1.2 GARANTIR À CHAQUE PERSONNE ET À SA FAMILLE UN ACCOMPAGNEMENT DE QUALITÉ

En 2019-2020, il nous faut continuer à faire pression sur les pouvoirs publics pour obtenir l'effectivité des droits et un plan d'urgence pour les personnes sans solution. Cela passe par la communication de l'effectivité des listes d'attente et la revendication de créations de nouvelles réponses. Le plan d'urgence demandé par l'Unapei pour les personnes sans solution sera au cœur de toutes ces démarches, et nous devons nous y associer.

1.3 OBTENIR DES POUVOIRS PUBLICS L'EFFECTIVITÉ DES DROITS, L'OBJECTIVATION DES BESOINS ET LE FINANCEMENTS DES RÉPONSES

Il est indispensable de poursuivre la démarche de recensement des besoins et de travailler avec les différents systèmes d'information pour une interopérabilité. Il ne s'agit pas que les droits divers soient ouverts, encore faut-il qu'ils puissent être mis en œuvre.

2. ACCÉLÉRER L'ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ

2.1 CO-CONSTRUIRE AVEC TOUS LES ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ

En 2019-2020, afin de démultiplier sa capacité de transformation de la société dans un environnement en mouvement permanent, notre association s'attachera à mieux décoder non seulement les nombreux écosystèmes au sein desquels elle interagit mais aussi les besoins et attentes des différentes parties prenantes.

Nous sommes convaincus que c'est par la co-construction que pourront être créés les dispositifs pérennes de demain.

Nous continuerons à saisir toutes les opportunités et surtout à les créer afin de répondre aux réels besoins et attentes des personnes handicapées et de leur famille.

2.2 FAIRE CONNAÎTRE NOS COMPÉTENCES ET NOS EXPERTISES SOCIÉTALES

La valorisation des compétences et expertises sociétales des associations du Mouvement sera un axe fort de la communication de l'Adapel 35 et de sa stratégie partenariale.

2.3 INNOVER DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ET DE LEURS FAMILLES

En 2019-2020, notre association avec l'Unapei renforcera la dynamique de partage d'expériences au sein du réseau sur tous les sujets de la transformation de l'offre médico-sociale et des pratiques d'accompagnement. L'innovation faisant partie de la culture du Mouvement depuis son origine, il est essentiel de l'entretenir et de la valoriser en interne comme en externe.

2.4 RENFORCER LA CULTURE DE L'INNOVATION

Le numérique dans la vie de tous les jours des personnes handicapées et des familles ainsi que sur les modes d'organisation et de travail au sein des associations a d'ores et déjà révolutionné les usages. Nous souhaitons capitaliser sur toutes les bonnes pratiques mises en œuvre et nous donner les moyens d'aller plus loin.

2.5 AGIR SUR LES POUVOIRS PUBLICS POUR FAIRE ÉVOLUER LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Notre association s'appuiera sur toutes ces expériences afin de pousser à une évolution des cadres réglementaires quand ils sont des freins à l'innovation, et qu'ils ne répondent pas aux besoins et attentes des personnes handicapées et de leur famille. Il en est ainsi de la poursuite forte de notre action au sein de la démarche RAPT.

2.6 TRANSFORMER L'OFFRE DE SERVICE VERS UNE LOGIQUE DE DISPOSITIFS

L'accompagnement spécifique mis en place par la tête de réseau en 2018 autour du premier territoire « 100% inclusif », celui du Territoire de Belfort, doit nous servir et nous guider. Cette démarche est d'ailleurs déjà engagée notamment avec le champ de l'enfance et les partenariats inter IME.

3. AFFIRMER NOTRE MODÈLE ASSOCIATIF PARENTAL D'ENTREPRENEURS MILITANTS.

3.1 RENDRE PLUS PUISSANT ET PLUS VISIBLE LE RÉSEAU UNAPEI

En 2019-2020, nous devons poursuivre le travail de structuration et de valorisation de nos actions depuis le niveau local jusqu'au niveau départemental.

3.2 RENFORCER L'IDENTITÉ ET LA CULTURE COMMUNES

Deux actions seront menées : formaliser notre identité et notre culture commune et créer des outils favorisant l'intégration des nouveaux administrateurs et salariés.

3.3 DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE DE RÉPUTATION ET D'IMAGE

L'accentuation de la stratégie de réputation et d'image sera un des axes de la démarche de communication.

3.4 RENFORCER LA MUTUALISATION DES MOYENS

Pour répondre au besoin de solidarité et de partage avec les autres associations du Mouvement, la mutualisation des moyens est un axe de travail que l'Adapei 35 se doit de renforcer.

3.5 RENFORCER LA COMPLÉMENTARITÉ DE LA TRIPLE EXPERTISE (PERSONNE – FAMILLE – PROFESSIONNEL)

En 2019-2020, l'Adapei doit accentuer son action en faveur de la triple expertise, véritable valeur ajoutée et spécificité de notre mouvement. Deux axes forts ont été choisis pour agir : le renforcement des compétences et le partage d'expériences.

3.6 RECONNAÎTRE LE RÔLE, L'EXPÉRIENCE ET LES COMPÉTENCES DE CHACUN

Accompagner le développement des compétences et des responsabilités. Le développement des compétences de gouvernance des administrateurs sera poursuivi pour répondre aux enjeux stratégiques forts auxquels notre association est confrontée.

3.7 VALORISER LA COMPLÉMENTARITÉ DES ACTEURS

Convaincu que l'expertise et l'engagement de l'ensemble des professionnels sont une force unique pour la qualité de l'accompagnement des personnes handicapées et de leur famille, notre association dynamisera l'échange d'expériences.

2019 / 2020

Nos actions centrées sur 5 points de vigilance identifiés

1. LA TRANSFORMATION DE L'OFFRE MÉDICO-SOCIALE

Une fois de plus, elle nous est présentée comme une injonction et non comme une co-construction dans laquelle nous, opérateurs, pouvons apporter notre contribution par l'expérience.

Le modèle français est critiqué parce qu'unique en Europe, or, nous avons créé la transformation de l'accompagnement en remplaçant la réponse aux besoins par une réelle opportunité de vie digne loin du milieu sanitaire qui était la seule réponse aux besoins spécifiques des « différents ».

On nous vante les modèles étrangers, la Suède, Le Canada, l'Italie. Nous sommes les premiers à penser que nous pouvons apprendre des autres, l'évolution de l'accompagnement des personnes avec TSA, le Trouble du Spectre de l'Autisme, en est la parfaite illustration. L'amélioration de leur situation nous est venue d'autres pays. Et tous les travaux entrepris profitent au plus grand nombre puisqu'ils s'étendent à tous les Troubles Neuro Développementaux.

Nous organiserons un colloque sur la question du handicap et les réponses proposées dans d'autres pays à partir de témoignages de familles et de personnes en situation de handicap intellectuel. Nous inviterons, également, des professionnels de l'aide sociale de ces pays pour avoir une appréhension pragmatique de ce sujet de société et dépasser la simple idéologie du « toujours mieux ailleurs ».

2. LA RÉFORME DE TARIFICATION SERAFIN -PH

La question du médico-social est, également, la question de la juste utilisation des fonds publics.

Le secteur vit de financements d'État et du Conseil Départemental. Il nous apparaît essentiel qu'une étude des coûts soit faite comme dans tout autre domaine. C'est la responsabilité de nos dirigeants que d'assurer la survie des dispositifs d'aide sociale au bénéfice de tous les publics concernés.

La réforme de la tarification a l'ambition de moduler les financements en fonction des besoins d'accompagnement et repose, actuellement, sur trois modèles possibles.

Il nous appartiendra de promouvoir la réforme la plus cohérente par rapport aux enjeux de la qualité de l'accompagnement et la plus adaptée pour ne pas augmenter la charge des aidants familiaux.

Nous ne pourrons agir qu'en étant informés. Un groupe de travail sera mis en place pour l'étude de ce dossier. Ce travail se fera, bien évidemment, en lien avec l'Unapei-Bretagne et l'Unapei.

3. LE TRAVAIL PROTÉGÉ, LE DEVENIR DES ESAT

Nous sommes dans l'attente des travaux de l'Inspection Générale des Affaires Sociales, l'IGAS, sur la question du travail protégé. Les Établissements et Services d'Aide par le Travail, comme tous les ESMS, font l'objet de critiques car considérés comme non inclusifs.

Il ne faut pas oublier qu'ils ont été créés justement parce qu'il n'existait pas d'accès à l'emploi possible pour nombre de personnes en situation de handicap et qu'ils ont permis à d'aucuns d'avoir une véritable carrière professionnelle, avec, ces dernières années, la reconnaissance des acquis et un diplôme certifiant l'expérience. L'ESAT est, pour un grand nombre, environ 25 % pour notre association, le simple lieu de rattachement, l'activité professionnelle s'effectuant hors les murs, accompagnée ou non en fonction des difficultés des travailleurs. Nous sommes dans une société qui a dû pénaliser pour favoriser l'embauche de personnes en situation de handicap. Nous sommes dans une société qui donne des subventions à des employeurs qui accueillent des salariés issus de quartiers dit difficiles, leur handicap, c'est leur adresse...

Nous devons, donc, rester en alerte sur cette question car nous savons que, pour beaucoup de travailleurs de nos ESAT, la réponse en milieu ordinaire est difficile, leur capacité de production ou leur qualification étant jugées insuffisantes. Dans le milieu du travail, on recrute des compétences, on ne recrute pas un handicap.

Nous continuerons d'affirmer et de démontrer l'utilité des ESAT. Car, sans eux, certains ne pourraient pas accéder à l'emploi et à une vie sociale. Les ESAT doivent poursuivre leur action sur la dynamisation des parcours en cohérence avec le plan stratégique défini, il y a quelques années, et qui porte, déjà, ses fruits. Bienvenue en «Utopi»¹, au sein d'entreprises solidaires et performantes.

4. LA RÉPONSE ACCOMPAGNÉE POUR TOUS

Nous sommes dans un département pionnier qui a œuvré bien avant la généralisation de la RAPT.

Nous avons, donc, quelque recul sur cette question. Nous ne pouvons qu'être d'accord avec le but recherché puisqu'il s'agit, comme le prône notre Association, de ne laisser personne sans solution.

Notre interrogation porte surtout sur le contenu et le délai de la réponse proposée aux personnes, enfants comme adultes.

Nous ne pouvons qu'être inquiets de la fragmentation excessive des modalités d'accompagnement et du manque d'adéquation entre besoins et attentes réels des personnes et de leur famille et les propositions faites par les acteurs du médico-social et les acteurs du droit commun, comme l'Éducation Nationale. Quelques heures d'accueil, peut-être sur plusieurs lieux, peuvent-elles remplacer une prise en charge plus complète comme le proposent un IME – un Institut Médico-Éducatif, un foyer de vie. Il y a, de plus, un risque certain, avec une priorisation des situations, d'interférer sur les listes d'attente et de créer, de fait, de nouvelles situations critiques.

La question des CNR (Crédits Non Reconductibles) pose, également, la fragilité et le risque de rupture d'un accompagnement, n'assurant pas la sérénité pour les personnes et leur famille.

La RAPT, c'est aussi du positif :

Nous avons pu constater, après une année pleine de fonctionnement, la qualité du travail accompli par le PCPE 35 - Le Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées d'Ille-et-Vilaine - et la satisfaction des familles à être entendues, reçues et réellement accompagnées dans la construction d'un parcours pour leur enfant.

Nous avons pu évaluer la dynamique de partenariat qui s'est mise en place sur les territoires, les différents acteurs ayant à connaître d'une situation se parlent, échangent et co-construisent.

Nous continuerons d'agir, en lien avec le Collectif Handicap 35, au sein du Comité de projet RAPT, des groupes de travail des différents Axes pour porter les besoins et les attentes et dépasser le « bricolage » que pourrait supposer la RAPT en l'absence de solutions plus pérennes.

5. IMPACT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE DES ASSOCIATIONS DU RÉSEAU UNAPEI

Nous avons toujours ressenti, comme d'autres catégories de public, que nous étions perçus comme un coût avant que de nous trouver quelque avantage.

L'Unapei a lancé auprès des régions une étude sur l'impact de nos organisations et de nos activités dans un territoire. La Bretagne s'est portée volontaire et débutera un travail d'envergure pour déterminer la réalité de notre empreinte socio-économique et comment, à partir de fonds publics, bien évidemment, notre action dynamise l'économie et favorise des secteurs professionnels.

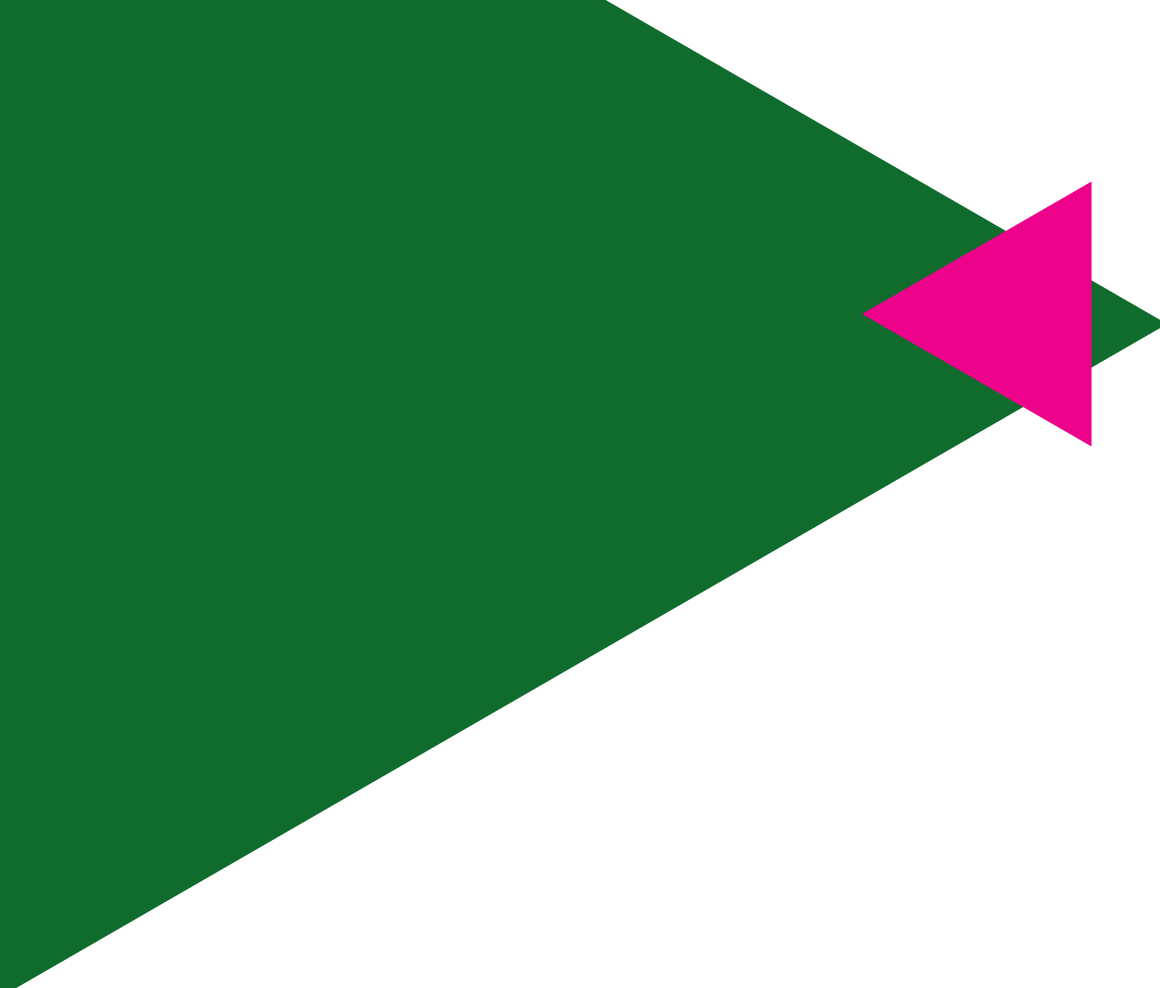
L'Adapei 35 participera à cette étude et se mettra à disposition de l'Unapei-Bretagne, militants comme professionnels, pour démontrer que nos enfants, jeunes ou adultes ne sont pas qu'un coût pour la société.

Conclusion

Nous aurons beaucoup à faire dans les mois à venir et **le résultat de notre action dépendra de la mobilisation de tous**. C'est un programme ambitieux mais stimulant et c'est, toujours, pendant les périodes incertaines ou de transition, que se révèlent les engagements. Nous sommes une équipe soudée, forte et déterminée et nous saurons, les uns avec les autres, occuper la place pour continuer à défendre celle des personnes en situation de handicap dans notre société. Gouverner, c'est prévoir et il est salutaire d'avoir de grands projets pour les futures générations en tablant sur des changements de mentalité, de comportement mais gouverner, c'est également garantir le droit des personnes, ici et maintenant, dans l'attente de la société idéale à venir. Alors, ne laissons pas détruire ce qui a été reconnu et validé puisque financé pendant des années, l'expertise des associations du mouvement Unapei, expertise dans l'innovation également.

Tous nos vœux pour cette nouvelle année associative qui s'annonce, aux militants, aux adhérents et aux professionnels qui, tous les jours, mettent en œuvre la politique associative que nous portons.

Pour le Conseil d'Administration de l'Adapei 35,
La Présidente, Catherine LECHEVALLIER



Association des personnes en situation de handicap mental,
de leurs parents et amis.

Tél. : 02 99 22 77 10 - www.adapei35.com - www.utopi.bzh